

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN
Le 18 août 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Félicien, tenue le dix-huitième jour d'août deux mille vingt-cinq, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Luc Gibbons, maire
Monsieur Dany Bouchard, conseiller
Monsieur Bernard Boivin, conseiller
Monsieur Michel Gagnon, conseiller
Madame Josée Lemay, conseillère
Monsieur Jean-Philippe Boutin, conseiller
Monsieur Alexandre L. Paradis, conseiller
M^e Louise Ménard, greffière
Monsieur Dany Coudé, directeur général

18-0825-01

OBJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Luc Gibbons procède à l'ouverture de la séance.

18-0825-02

OBJET : LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté, tel que présenté.

18-0825-03

OBJET : ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

18-0825-04

OBJET : AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER DANS LES RUES DE LA VILLE / CROIX-ROUGE DOMAINE-DU-ROY / 26 SEPTEMBRE 2025

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la Croix-Rouge Domaine-du-Roy à utiliser, le 26 septembre 2025, entre 7 h et 17 h, les intersections suivantes, en vue de tenir un barrage routier :

- Intersection du boulevard Hamel et du carré des Bouleaux;
- Intersection du boulevard Hamel et de la rue des Bouleaux;
- Intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard du Sacré-Cœur;
- Intersection de la route 169 et de la route 373 (secteur Saint-Méthode).

18-0825-04 (suite)

OBJET : AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER DANS LES RUES DE LA VILLE /
CROIX-ROUGE DOMAINE-DU-ROY / 26 SEPTEMBRE 2025

...

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'accorder le prêt à titre gratuit d'équipements et l'utilisation d'une salle de la Maison de la culture, le tout nécessaire à la tenue de l'évènement.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que l'autorisation accordée pour l'intersection de la route 169 et de la route 373 est conditionnelle à l'approbation du ministère des Transports du Québec.

18-0825-05

OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE /
1048, CHEMIN DE LA MONTAGNE

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée à l'égard de l'immeuble situé au 1048, chemin de la Montagne, à Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications données au cours de la présente séance sur la teneur de la demande, la portée et les effets de la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a valablement été donné en conformité avec la loi et le règlement des dérogations mineures de la Ville;

ATTENDU QU'à la suite de l'invitation faite, personne n'a émis de commentaire favorable ou défavorable;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée à l'égard de l'immeuble situé au 1048, chemin de la Montagne, à Saint-Félicien ayant pour effet :

- De permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 6,45 mètres dans la marge avant et à 7,4 mètres dans la marge arrière;
- De permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 3,7 mètres dans la marge avant.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que la dérogation mineure accordée est applicable qu'à l'encontre du projet d'agrandissement et de construction soumis à la date de la présente résolution.

18-0825-06

OBJET : DÉPÔT POUR ACCEPTATION / PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 JUIN ET DU 8 JUILLET 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues le 17 juin et le 8 juillet 2025.

18-0825-07

OBJET : ACCEPTATION DU PLAN DE CADASTRE PRÉPARÉ PAR MONSIEUR DANY
RENAUD, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE SOUS LA MINUTE 9204 /
LOTS 6 518 837 ET 5 518 838 AU CADASTRE DU QUÉBEC
(RUE MARIE-LOUISE-DALLAIRE) / RATIFICATION DE SIGNATURE

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCEDER à la ratification des signatures de monsieur le
maire Luc Gibbons et de M^e Louise Ménard, greffière à la Ville de
Saint-Félicien, du plan de cadastre préparé sous la minute 9204
par monsieur Dany Renaud, arpenteur-géomètre.

18-0825-08

OBJET : CONTRAT DE PRÊT À USAGE À INTERVENIR AVEC 9336-9247 QUÉBEC
INC. / INSTALLATION DE BANC AU TAXIBUS / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et
ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de
la Ville, le contrat de prêt à usage à intervenir avec la compagnie
9336-9247 Québec inc. concernant l'installation de banc au
taxibus sur le lot 3 073 109 au cadastre du Québec, selon le projet
soumis au conseil au cours de la présente séance.

18-0825-09

OBJET : CONTRAT DE PRÊT À USAGE À INTERVENIR AVEC B. GIRARD & FILS INC.
ET MARCHÉ LAMONTAGNE & FILLE INC. / INSTALLATION DE BANC AU
TAXIBUS / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et
ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de
la Ville, le contrat de prêt à usage à intervenir avec B. Girard & fils
inc. et Marché Lamontagne & fille inc. concernant l'installation de
banc au taxibus sur le lot 4 450 615 au cadastre du Québec, selon
le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

18-0825-10

OBJET : CONTRAT DE PRÊT À USAGE À INTERVENIR AVEC LÉO BOUTIN LTÉE ET
9294-0188 QUÉBEC INC. / INSTALLATION DE BANC AU TAXIBUS /
AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et
ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de
la Ville, le contrat de prêt à usage à intervenir avec Léo Boutin
Itée et la compagnie 9294-0188 Québec inc. concernant
l'installation de banc au taxibus sur le lot 4 363 330 au cadastre
du Québec, selon le projet soumis au conseil au cours de la
présente séance.

18-0825-11

OBJET : DEMANDE D'APPUI / AFEAS DE SAINT-MÉTHODE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS - PROJETS COMMUNAUTAIRES / ACQUISITION DE BANCS ET MÉTIERS À TISSER

ATTENDU QUE l'AFEAS de Saint-Méthode entend déposer une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires relativement à son projet d'acquisition de bancs et de métiers à tisser;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville appuie la demande d'aide financière de l'AFEAS de Saint-Méthode au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires relativement à son projet d'acquisition de bancs et de métiers à tisser.

18-0825-12

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / MANDAT DE SURVEILLANCE POUR LA CONSTRUCTION DES PHASES 8B ET 9 / DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE QUARTIER DES PIONNIÈRES / MSH SERVICES CONSEILS / 75 874,30 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation relativement au mandat de surveillance pour la construction des phases 8b et 9 du développement domiciliaire du Quartier des Pionnières;

ATTENDU le dépôt d'une seule soumission, soit :

MSH Services Conseils	75 874,30 \$
-----------------------	--------------

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission déposée par MSH Services Conseils s'est avérée être conforme;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADJUGER à MSH Services Conseils, pour le prix de 75 874,30 \$ incluant les taxes, le mandat de surveillance pour la construction des phases 8b et 9 du développement domiciliaire du Quartier des Pionnières, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres et de la soumission de l'adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-810-02-120)

18-0825-13

OBJET : DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 (FINAL) ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE / LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. / CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU / 32 426,35 \$ PLUS TAXES

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER les travaux relatifs à la conception et la construction de jeux d'eau;

D'ACCEPTER les ordres de changement numéros 1 et 2 apportés au contrat original totalisant 29 215,60 \$ plus taxes.

18-0825-13 (suite)

OBJET : DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 (FINAL) ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE / LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. / CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU / 32 426,35 \$ PLUS TAXES

...

D'AUTORISER la libération d'une partie de la retenue, soit un montant de 7 249,77 \$ plus taxes.

D'AUTORISER le versement aux industries Simexco inc. du décompte progressif numéro 4 (final) établi au montant de 32 426,35 \$ plus taxes.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-200-31-721)

18-0825-14

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 25-155 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 174-2 R MD À MÊME LES ZONES 174-1 R MD, 174 R ET 177 R (SECTEUR QUARTIER DES PIONNIÈRES)

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment complétées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 16 juin 2025;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 25-155 modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue de créer une nouvelle zone 174-2 R md à même les zones 174-1 R md, 174 R et 177 R (secteur quartier des Pionnières)

18-0825-15

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 25-157 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-980 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, le conseil a déposé le projet de règlement 25-157 et y a donné l'avis de motion;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER sans changement le règlement 25-157 modifiant le règlement 19-980 sur la gestion contractuelle.

18-0825-16

OBJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT 25-161 / CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

18-0825-16 (suite)

OBJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT 25-161 / CONCERNANT
LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

...

QUE soit et est adopté un premier projet de règlement 25-161, aux fins de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

18-0825-17

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-161 / CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par madame la conseillère Josée Lemay qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 25-161 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

18-0825-18

OBJET : INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil s'expriment, questionnent et forment des commentaires sur divers sujets.

18-0825-19

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 51 à 19 h 52.

Aucune intervention n'a été enregistrée.

18-0825-20

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée 19 h 52.

Tel que stipulé dans la Loi sur les cités et villes, je certifie avoir remis au maire, en date du 20 août 2025, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.

M^e Louise Ménard, greffière

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce

Dany Coudé, trésorier

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce_____.

Luc Gibbons, maire

Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ RATIFIÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE HUITIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Président d'assemblée

M^e Louise Ménard, greffière